

**COMMUNE DE JAILLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015**

Présents : M. BARAT Raynald, Mme DAUCHELLE Aurore, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HAUWY Mickael, M. HENRION Christophe, et Mme TONNETTE Pascale

Absents : M. BRESSAN Grégory, M. DEMOUGIN Laurent, (procuration à R. BARAT) M. SAUVAGE Patrick (procuration à M. MATHIEU)

A été nommée secrétaire: Aurore DAUCHELLE

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 21 h 30

**Résolution 1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après présentation par Raynald BARAT et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget eau et assainissement comme suit :

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation	solde
108 205.43 €	127 395.30 €	19 189.87 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	solde
88 049.67 €	94 661.77 €	6 612.10 €
TOTAL		
196 255.10 €	222 057.07 €	25 801.97 €

**Résolution 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Après présentation par Raynald BARAT et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget lotissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	solde
0.00 €	20 203.70 €	20 203.70 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	solde
19 931.49 €	0.00 €	- 19 931.49 €
TOTAL		
19 931.49 €	20 203.70 €	272.21 €

**Résolution 3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 du budget service de l'eau et de l'assainissement par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résolution 4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 du budget lotissement par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résolution 5 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu le résultat d'exploitation de l'année 2014 : 19 189.87 €

Vu le résultat d'investissement de l'année 2014 : 6 612.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de reporter la somme de 19 189.87 € au compte 002

**Résolution 5 : VOTE DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget du service de l'eau et de l'assainissement 2015 suivant détail :

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
116 326 €	116 326 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
29 704 €	38 949 €

**Résolution 6 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget du budget lotissement 2015 suivant détail :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
20 449.20 €	77 332.90 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
40 370.69 €	40 370.69 €

**Résolution 7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET C.C.A.S**

Après présentation par Raynald BARAT et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget C.C.A.S comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	solde
72.00 €	1 134.62 €	1 062.62€

**Résolution 8 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET CCAS**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget CCAS de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 du budget lotissement par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résolution 9 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET CCAS**

Vu le résultat d'exploitation de l'année 2014 : 1 062.62 €

Vu le résultat d'investissement de l'année 2014 : 0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de reporter la somme de 1 062.62 € au compte 002

**Résolution 10 : VOTE DU BUDGET CCAS 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget du service de l'eau et de l'assainissement 2015 suivant détail :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
1 062.62 €	1 062.62 €

**Divers :**

- ✓ Le site internet de la commune est toujours en phase de test, vos commentaires seront les bienvenus. Il est accessible à l'adresse suivante :  
<http://mairie-jaillon.fr/>
- ✓ Une réunion publique d'information sur la mise en place de la fibre sera organisée à la salle polyvalente de Villey Saint Etienne le Jeudi 9 avril à 18 heures. Vous y êtes tous conviés. Une publication de la Communauté de Communes doit être faite sous peu pour confirmation.
- ✓ **Rappel** : Les comptes rendus des réunions de conseil ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres. Vous pouvez les obtenir par mail en communiquant votre adresse à [mairiedejailon@wanadoo.fr](mailto:mairiedejailon@wanadoo.fr)  
Les personnes à mobilités réduites qui le désirent et qui n'ont pas internet doivent se faire connaître auprès de la mairie. Ils sont désormais mis en ligne sur le site.